

## Mutations structurelles et dynamiques spatiales des pêches bretonnes

**Jean-René COULIOU**

IUEM-UBO Brest

Géolittomer-Brest LETG UMR 6554-CNRS

Technopôle Brest-Iroise, UBO

Place Copernic

29280 - PLOUZANÉ

**Résumé :** Ce propos montre que, en dépit d'images classiques (vigueur, diversité), les mutations des pêches bretonnes se poursuivent et conduisent à un affaiblissement des activités et sociétés qui en vivaient. Ces transformations résultent d'une érosion des fondements anciens. Les équilibres entre les espaces littoraux bretons, qui s'étaient dessinés depuis une cinquantaine d'années, se modifient.

**Mots-clés :** Pêche. Bretagne. Mutations économiques et sociales

**Abstract :** This paper shows that the breton fishing industry changes are going on and weaken fishing activities and communities. Behind traditional characteristics (strongness, diversity), these changes have undergone ancient bases. That's why the balances, established for the past fifty years between the breton coastal regions, have been challenged.

**Key words :** Fishing Industry. Brittany. Economic and Social Changes.

Depuis une quinzaine d'années, les pêches maritimes bretonnes ont connu une profonde mutation. Presque imperceptible dans un premier temps, cette transformation a pris un tour plus net et violent au début des années 1990. La brutale crise sociale des années 1993 et 1994 a alors imposé l'évidence des changements en cours et des adaptations nécessaires pour rétablir les équilibres financiers (Couliou, 1998).

De 1995 à 1998, les tensions se sont apaisées si bien que les ruptures des années précédentes ont été minimisées. Pourtant, la rémission a été de courte durée. Dès 1999, de nouveaux dérèglements ont été sensibles. Un discours de crise s'est de nouveau développé. La détérioration des éléments économiques et sociaux montre que les fondements anciens de la pêche bretonne n'ont pas été reconstitués. Pourront-ils l'être un jour ? Les structures se révéleront-elles capables de maintenir leurs positions ? Pourront-elles œuvrer durablement et maintenir les équilibres existants ?

Pour répondre à ces questions, nous nous proposons d'examiner quelques traits des pêches bretonnes. Celles-ci gardent une vigueur en dépit de la remise en cause des bases traditionnelles. Ensuite, il sera nécessaire de voir comment sont affrontés les déséquilibres et quels sont les effets de ces transformations sur la géographie des pêches bretonnes.

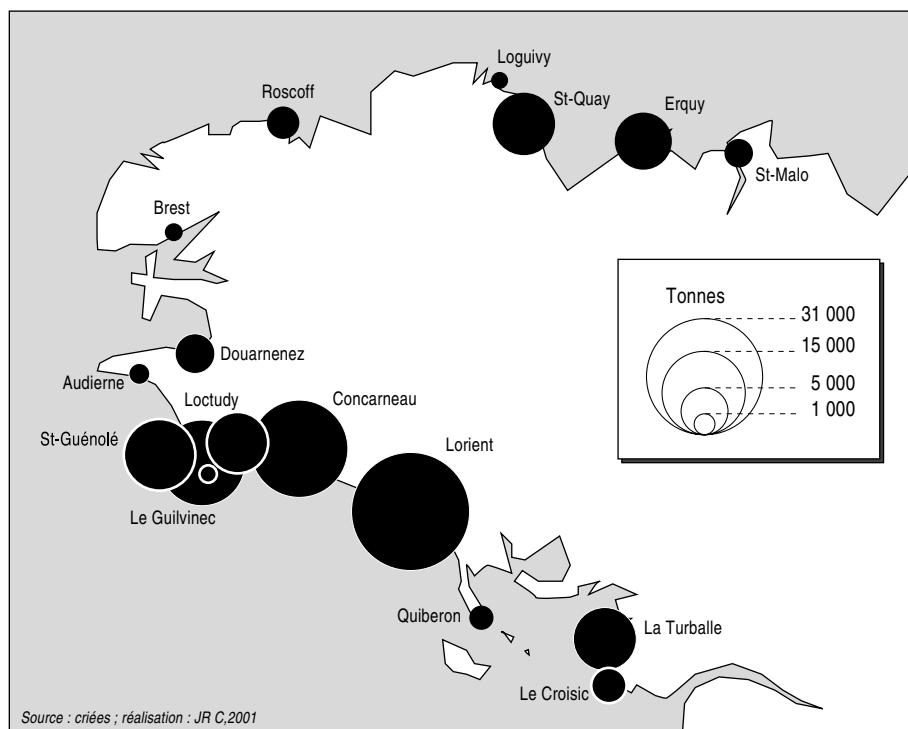
### I - L'EMPREINTE DE LA PÊCHE EN BRETAGNE

L'édifice de la pêche bretonne est à la fois vigoureux et vulnérable. Il est également singulier dans l'espace français et d'une grande diversité à l'échelle de la Bretagne.

#### A - Les forces de l'organisme des pêches bretonnes

La vigueur de la pêche bretonne s'exprime pleinement dans les résultats annuels et les facteurs de production. En 2000, les pêcheurs bretons ont mis à terre un peu plus de 110 000 tonnes de produits dans les criées régionales (pour 1 880 millions de francs). Ceci représente 37,4 % des tonnages de la production française de pêche fraîche et 42,3 % de la valeur des produits commercialisés sous criées en France. Les pêcheurs bretons ont également participé à l'activité de grande pêche chalutière à partir de Saint-Malo. Ils ont enfin capturé 164 000 tonnes de thons tropicaux (100 % de la production nationale) d'une valeur de 665,7 millions de francs (Couliou, 2001).

Depuis de nombreuses décennies, ces éléments se traduisent aussi dans la géographie par un ancrage assez constant qui privilégie la côte sud de la Bretagne (fig. 1), cet espace affichant les traits les plus caractéristiques des pêches régionales. C'est en effet dans cet espace méridional que se localisent les ports les plus actifs depuis une cinquantaine d'années. Là s'est édifié le système de production auquel s'identifie largement la pêche régionale. C'est de cette région que sont issues les personnalités les plus marquantes de ce secteur économique et de la société organisée autour de l'exploitation du poisson.



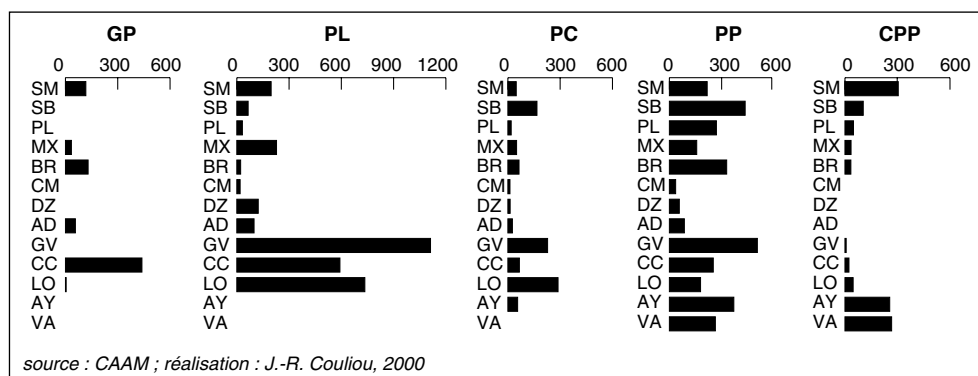
**Fig. 1 : Les apports de la pêche bretonne en 2000**

Les pêches continuent à mobiliser 9 346 pêcheurs de la baie du Mont-Saint-Michel à l'estuaire de la Vilaine (28 % de l'effectif métropolitain). Les ports de la région abritent enfin une capacité de production importante par le nombre (1 734 unités pour 29,1 % de la flotte française), et plus encore par la puissance (364 665 kW, soit 39 % du potentiel français) et la jauge (49,5 % du tonnage de jauge brute français). Ces éléments montrent l'intensité de l'activité des pêches bretonnes dont la singularité tient encore à la diversité.

La pluralité est en effet un des caractères dominants des pêches de cette région. L'éventail des productions est le plus large qui soit en France. Cette variété de la structure des débarquements reflète celle des modes d'exploitation, de la pêche artisanale à la pêche industrielle. Elle traduit la multiplicité des "métiers", c'est-à-dire des types d'exploitation où se combinent les espèces, les engins, les lieux de pêche et les temps de pêche. Cette diversité s'observe ainsi dans la répartition des pêcheurs selon tel ou tel genre de navigation ("petite pêche", "pêche côtière", "pêche au large", la "grande pêche", fig. 2). La petite pêche et la pêche côtière se rencontrent sur tout le littoral breton ; la pêche au large et la grande pêche, quoique bien présentes, sont surtout localisées au sud et introduisent plus de

différenciation spatiale. Les conditions de la structuration ajoutent enfin à cette diversité par la variété des configurations sociales et techniques de ports très nombreux ainsi que par l'attachement à telle organisation de producteurs plutôt qu'à une autre.

Cet édifice dispose ainsi d'outils, de structures socio-professionnelles, d'équipements dont les équilibres dépendent étroitement de la pêche au large. Il repose sur des effectifs humains nombreux qui, outre les marins pêcheurs, comptent aussi les professionnels des activités induites par la pêche. Traditionnellement, la diversité est considérée comme un atout pour ce secteur d'activités. Enfin, le caractère dominant de ces pêches bretonnes, en dépit du renforcement du pouvoir des opérateurs commerciaux, reste d'être très dépendant des productions locales, ce qui ne peut manquer de susciter des interrogations au regard de certaines évolutions récentes de l'organisme des pêches de Bretagne.



**Fig. 2 : Les emplois de la pêche par genre de navigation (1999)**  
(GP : grande pêche – PL : pêche au large – PC : pêche côtière – PP : petite pêche –  
CPP : conchyliculture et petite pêche)

## B - Une dépendance inégale et amoindrie vis-à-vis des pêches

C'est en Bretagne littorale que se rencontrent les signes les plus nets de dépendance des territoires par rapport à l'économie des pêches en France, comme le montrent les résultats d'une étude réalisée par Cofrépêche (2000) pour le compte de l'Union européenne (fig. 3a). Hormis les régions de Boulogne et de la Vendée maritime (quartiers maritimes de Noirmoutier, des Sables- d'Olonne et de l'île d'Yeu), il n'est guère de région qui tire autant de profit de la pêche.

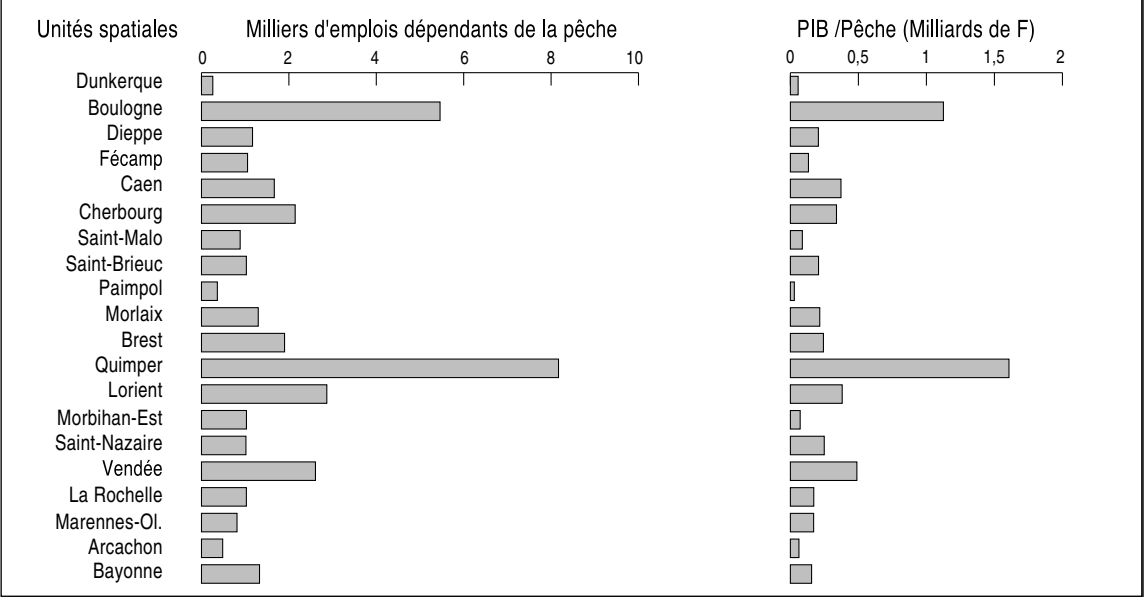
En dépit d'une banalisation plus poussée de nos économies modernes, la zone d'emploi de Quimper doit plus de 8 % de ses revenus à cette pêche. L'économie de cette région reste fortement marquée par la contribution de l'activité (fig. 3b). Les profits des débarquements du poisson sont trois fois plus importants qu'à Boulogne. Malgré la réputation du centre poissonnier boulonnais en matière d'activités en aval de la production, les revenus de la transformation et de la commercialisation y demeurent plus modestes que ceux de la Cornouaille. Une part appréciable du produit intérieur d'autres zones d'emplois bretonnes (Lorient, Morbihan oriental, Saint-Malo, Morlaix) provient également de la pêche qui apparaît bien comme un marqueur du littoral breton.

| Années         | Emplois |       | Revenus (en millions d'écus) |      |
|----------------|---------|-------|------------------------------|------|
|                | 1991    | 1997  | 1991                         | 1997 |
| Saint-Malo     | 1 772   | 1 095 | 37                           | 32   |
| Nord-Finistère | 2 858   | 2 993 | 466                          | 459  |
| Quimper        | 10 838  | 7 474 | 330                          | 249  |
| Lorient        | 4 385   | 2 712 | 88                           | 62   |
| Morbihan-Est   | 2 060   | 1 824 | 56                           | 35   |

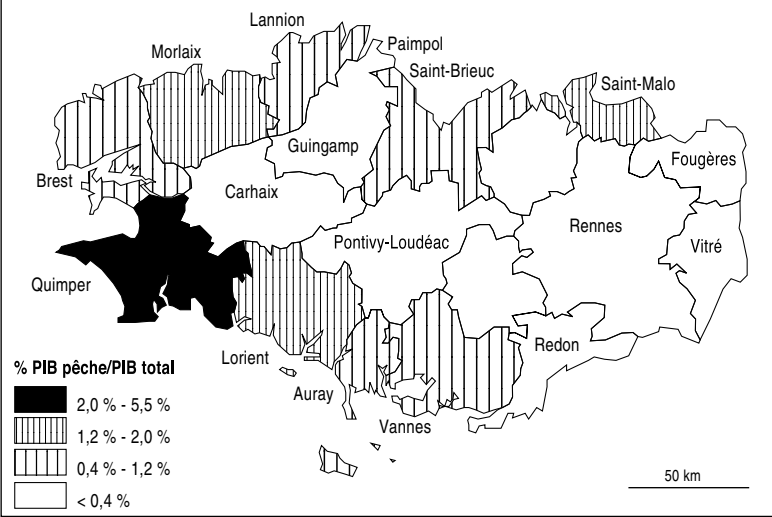
Source : Cofrépêche, 2000

**Tableau 1 : Une dépendance moins forte par rapport aux pêches**

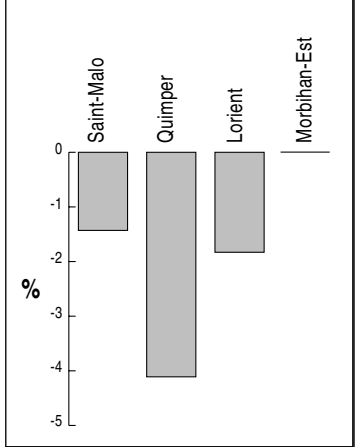
**fig. 3 a : Emplois et revenus des zones d'emplois**



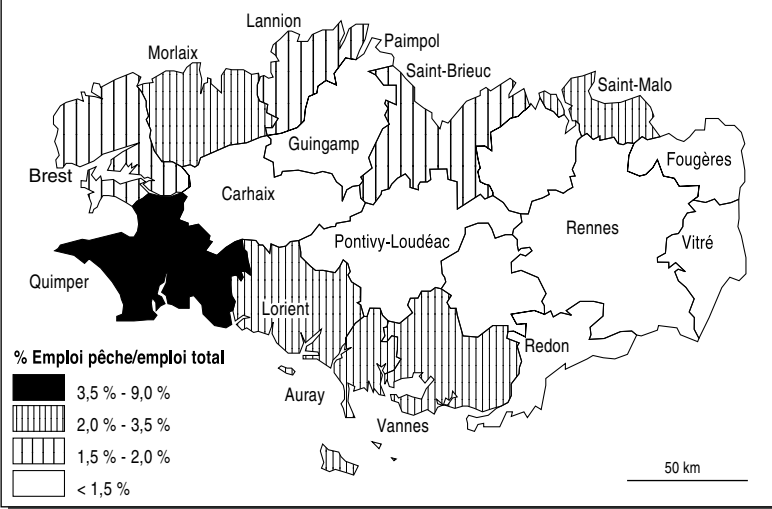
**fig. 3b : Le niveau de dépendance de l'économie**



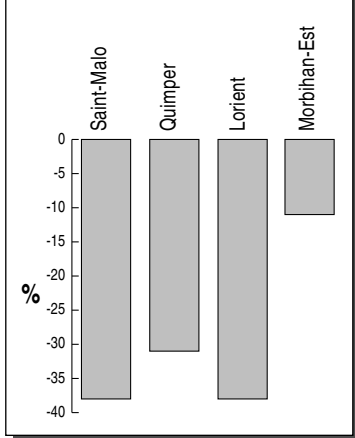
**fig. 3 d1 : Variation du PIB des pêches (1990-1998)**



**fig. 3c : Le niveau de dépendance de l'emploi**



**fig. 3 d2 : Variation d'emploi des pêches (1990-1998)**



source : Union Européenne, DG XIV, 2000  
réalisation : J.-R. Couliou, 2001

Pour la dépendance sociale (fig. 3c), c'est-à-dire le nombre d'emplois liés à la pêche par rapport au total des actifs, seule la zone d'emplois de Fécamp fait plus que la zone de Quimper en France avec 9,45 % de population active liée à la mer. Il convient toutefois de tenir compte dans la comparaison du fait que la population active de la zone fécampoise s'élève à 11 000 actifs alors que la zone de Quimper compte près de 100 000 actifs. Les effectifs engagés dans la pêche ne laissent en revanche aucun doute sur la plus forte sensibilité de la Bretagne. Plus de 8 000 Cornouaillais travaillent dans le domaine halieutique. C'est important et cela permet de comprendre l'intérêt que portent les élus ou les responsables des chambres consulaires de cette région à cette activité.

Pourtant, des évolutions ont été notoires depuis une décennie et traduisent les effets de la mutation des pêches. Pour les espaces bretons les plus dépendants des pêches, les variations des emplois et des revenus issus de la pêche s'inscrivent à la baisse de 1990 à 1998 (fig. 3d).

Ces données, saisies avant et après la crise des années 1993-1994, montrent que les pertes ont été sévères dans les régions principalement orientées vers la pêche, particulièrement à la pêche au large. La région de Quimper, dont les pêcheurs ont manifesté avec le plus de violence, a perdu plus de 3 000 emplois en six ans. En revanche, là où les activités aquacoles sont représentées, le déclin a été atténué ; tel est le cas du Nord-Finistère (quartiers de Brest et Morlaix) et du Morbihan oriental centré autour des rivières ostréicoles de la région d'Auray et du golfe du Morbihan (quartiers d'Auray et de Vannes).

La pêche continue ainsi à apparaître comme un marqueur caractéristique du littoral breton. Elle contribue à l'identité de quelques-uns des espaces bretons. Pour l'avenir, les évolutions récentes conduisent cependant à s'interroger. La déstabilisation est-elle momentanée ou est-elle durable ? Les opérateurs s'efforcent d'imaginer des réponses économiques et sociales à ces dérèglements. À court terme, des réponses parviennent encore à corriger les dysfonctionnements. De nombreux pêcheurs gagnent encore fort honorablement leur vie contrairement à une idée fausse de médiocrité des revenus de la pêche. Des sociétés réalisent encore des bénéfices contredisant ainsi les bilans parfois désastreux qui sont donnés. Pourtant, replacé dans une perspective historique plus longue, le recul semble bien plus grave car il résulte de l'affaiblissement des bases traditionnelles de la pêche bretonne.

## II - DES FONDEMENTS CONTESTÉS

### A - Des fondements historiques fragilisés

Le premier signe des contestations des situations établies est une constante érosion des résultats et des capacités du système de production (tableau 2). Presque tous les indicateurs des pêches bretonnes se sont inscrits à la baisse depuis une dizaine d'années. L'atténuation des formes de dépendance économique et sociale de 1990 à 1998 est un de ces révélateurs de la mutation récente. Cette tendance décennale s'inscrit dans la continuité d'inflexions plus anciennes. Cela reflète la dégradation de plusieurs fondements des pêches régionales : l'écosystème, l'engagement de la société, notamment à travers les moyens humains et techniques mobilisés. Cela traduit aussi une remise en cause d'une construction géographique élaborée au cours de plusieurs cycles historiques.

|                               | 1990   | 2000   |
|-------------------------------|--------|--------|
| Poids des captures totales*   | 47,0 % | 37,4 % |
| Valeurs des captures totales* | 45,8 % | 42,3 % |
| Nombre de pêcheurs            | 41,1 % | 28,2 % |
| Nombre de bateaux             | 29,7 % | 29,0 % |
| Puissance des bateaux         | 42,2 % | 39,2 % |
| Jauge des bateaux             | 53,8 % | 49,5 % |

\* sans la pêche thonière tropicale et autres produits congelés

**Tableau 2 : La Bretagne dans l'économie des pêches métropolitaines (1990-2000)**

Les fondements des pêches bretonnes sont largement historiques. Les affaiblissements sont eux-mêmes contemporains d'une perte de marge de manœuvre des pêcheurs de Bretagne. En effet, la logique fondatrice ne tient plus et les pêcheurs doivent se plier à des décisions qui leur échappent. Les pêches sont d'abord les héritières de strates historiques successives qui s'observent surtout en Bretagne-Sud, la côte nord ayant surtout été marquée par la pêche morutière avant d'enregistrer une orientation chalutière à l'est à la suite de l'orientation coquillière et une spécialisation dans les arts dormants à l'ouest (fileyeurs et caseyeurs du Léon). Sur la côte sud, à l'exception de Lorient, conçu pour le chalutage, plusieurs orientations portuaires sont apparues entre les deux guerres mondiales à partir du métier sardinier. Ensuite, lorsque les pêches saisonnières ont vacillé, le chalut s'est imposé comme le remède capable de préserver la vigueur d'une base sociale (patrons pêcheurs, armateurs, matelots).

Les années 1970 et 1980 ont vu l'apogée d'un système chalutier qui s'est projeté vers la mer sans souci des coûts réels d'exploitation que la raréfaction de la ressource poussait à la hausse. Les structures économiques (banques, coopératives, organisations de producteurs) et politiques (hommes politiques, conseils régional et général) ont accompagné la fuite en avant. Les pêcheurs ont profité de l'élargissement de l'Union européenne (l'accès aux pêcheries, la possibilité d'écoulement des produits vers la péninsule ibérique, les soutiens financiers). Le système a drainé les fonds publics ce qui favorisait les initiatives des producteurs et le développement des professions induites par la pêche.

Ce sont ces pratiques et ces attitudes qui ont reculé ces dernières années. Les transformations de la pêche européenne ont surpris tous les opérateurs bretons qui ont traversé une grave crise sociale en 1993 et 1994 (Couliou, Piriou, 1995). Il a fallu admettre que, de la pêcherie à la table, la pêche est une opération commerciale. Il a été difficile d'admettre que l'accès à la ressource serait désormais encadré, que la liberté d'action des pêcheurs serait bridée. Les producteurs ont enfin dû se plier à l'idée que leur capacité de production serait réduite. Depuis plusieurs années, la puissance globale des chalutiers tend ainsi à baisser dans les ports bretons. Cette chute, particulièrement sensible pour la puissance et la jauge, montre la vulnérabilité du dispositif régional. Comme elle va de pair avec le recul de la population maritime, elle sème le doute sur un avenir également assombri par un fléchissement des débarquements de pêche fraîche. Les mesures d'encadrement aboutissent de la sorte à faire des autorités françaises ou européennes des boucs émissaires qui seraient responsables des entraves à la modernisation des ports alors qu'elles accompagnent et favorisent les adaptations de la pêche régionale. En fait, d'autres évidences sont plus cruelles et s'imposent aujourd'hui aux acteurs des pêches bretonnes. La diminution de la ressource est de celles-là car elle est le facteur principal de vulnérabilité de la pêche bretonne.

### **B - Une préoccupation majeure : l'état de l'écosystème**

Les cas de la sardine, de l'anchois et du thon tropical mis à part, les pêches bretonnes exploitent des stocks qui sont à la limite de ce qui est tolérable. Les résultats des navires s'appuient souvent sur des stocks de poissons formés d'un nombre réduit de classes d'âges. Tout a été invoqué pour différer les mesures mais la dernière décennie a permis d'entrevoir une évidence. Le pêcheur ne peut plus pêcher ce qu'il veut, où et quand il le veut, comme il veut. Malgré le recours à des espèces de substitution, les tonnages ont plafonné dès les années 1960. Les modifications de stratégies de pêche, l'adoption de moyens de capture perfectionnés et coûteux, les redéploiements géographiques (en pêchant plus profond) ont nourri les oppositions aux mesures de réglementation. Le regard porté sur les pêcheries est longtemps resté étonnamment national alors que les efforts bretons se développaient surtout vers les eaux proches des îles britanniques. Aujourd'hui, les pêcheurs des principaux ports de pêche bretons ont pratiquement perdu leur latitude d'action sur les pêcheries. Les quantités et les valeurs débarquées sont fortement dépendantes des espèces les plus surveillées par les instances communautaires. Près de 70 % des apports du Guilvinec, de Douarnenez ou de Concarneau sont constitués d'espèces sous quotas. Ce niveau considérable explique l'attention portée chaque année aux décisions européennes. Cette subordination de la pêche à des espèces dont les niveaux de capture sont susceptibles d'être remis en cause montre aussi que les opportunités de pêche d'autres espèces sont réduites.

La plongée des apports entre 1985 et 1992 a suscité une prise de conscience et donné une audience aux alarmes des biologistes. Il est vrai que le besoin de fonds publics pour apurer des comptes financiers désastreux allait dans le même sens. Le consentement à améliorer les procédures commerciales a escamoté temporairement le volet de la ressource. Il est également vrai que les années 1995-1998 ont été celles d'une amélioration des résultats financiers.

Pourtant, la qualité des déclarations de capture est médiocre lorsque les quotas sont restrictifs. Il suffit d'une année de remontée sur une pêcherie pour que le discours de prudence s'étiole. En fait, l'encadrement des flottilles n'est accepté que sous la contrainte. Des remèdes pour abaisser les charges ou pour augmenter les recettes vont à l'encontre de la sagesse. Les exploitations en bases avancées donnent au chalutier des temps de pêche plus longs. À puissance motrice égale, l'effort de pêche est augmenté dans des proportions qui rendent vains les efforts de réduction de la puissance des bateaux. À la limite, la stratégie de débarquements en bases avancées est un détournement technique et légal de l'encadrement de l'effort de pêche. C'est peut-être un des motifs qui ont incité l'Union européenne à instituer un règlement qui impose que la construction d'une unité d'une puissance de 100 kW implique la sortie d'un potentiel de 130 kW. L'exploitation de la pêcherie profonde par les armements semi-industriels a été entreprise sans précaution sur des espèces à métabolisme lent (grenadier, hoplostète, sabres noirs). Les chaluts multiples ont été adoptés par des artisans alors que, dans le même temps, les essais de techniques sélectives suscitaient le doute.

Les débats, organisés autour des contenus du "Livres Vert" sur "L'avenir de la politique commune des pêches", ont été des moments de contestation des options envisagées par Bruxelles. Ces discussions ont été l'occasion de dénoncer le pessimisme de Bruxelles sur la ressource et ont montré que les métiers, en dépit d'une volonté affirmée d'union dans les positions, ont des intérêts divergents. Les échanges ont ainsi mis en avant le fait que le document communautaire soumis à réflexion faisait la part belle aux préoccupations écologiques. Les insuffisances ont été dénoncées dans le domaine social. Les défauts de l'information scientifique des pêches ont été soulignés pour critiquer les inquiétudes vis-à-vis des stocks. L'incapacité à défendre les captures du thon blanc au filet maillant dérivant a laissé des blessures et accrédité l'idée que la science et la sagesse ne sont pas nécessairement des arguments suffisants. Ces rencontres ont aussi montré les oppositions entre métiers. L'accusation de pillage des stocks de bars et de dorades par les pélagiques, l'attribution, jugée excessive, des kilowatts aux chalutiers montrent que l'accès à la ressource est un enjeu capital. Les positions des pêcheurs sur la question de la ressource sont donc loin d'être unanimes.

En 2001, l'établissement d'un box à merlu dans le golfe de Gascogne provoque des protestations qui mêlent la critique de l'aire géographique de ce box à celles du maillage et des quotas. Réunis à Loctudy le 15 septembre à l'initiative de la CFTC, les marins-pêcheurs langoustiniers ont ainsi déclaré : « En 2002, le tonnage imposé sera de 2 000 tonnes alors que pour les six premiers mois de cette année nous étions déjà à 2 130 tonnes. Nous mettons en cause les statistiques d'Ifremer. Nous n'avons aucune confiance dans les chiffres qu'ils donnent alors que les quotas sont basés sur ces chiffres ». Il ne faut donc pas s'étonner des nouvelles inflexions affectant les apports depuis quelques années avec les conséquences négatives en matière de revenus de pêcheurs et de niveau d'emplois des professions induites à terre.

### **C - Une remise en cause de l'assise sociale**

Le second fondement est aussi important. C'est l'état de la société qui se tourne vers la mer. L'érosion des effectifs embarqués est inquiétante. L'augmentation de la productivité a compensé les premières baisses et accompagné les départs en retraite des pêcheurs qui avaient participé à la construction des systèmes halieutiques bretons.

La répétition des crises et les discours misérabilistes ont mis fin à la séduction des métiers de la mer. Ce phénomène frappe des sanctuaires de main-d'œuvre halieutique, par ailleurs affectés par une atonie démographique (notamment les régions de Douarnenez et du cap Sizun, de Groix et de la rivière



d'Étel en Bretagne-Sud qui fournissaient de nombreux équipages). La méconnaissance des revenus à terre, l'évolution des cursus scolaires, y compris dans les établissements maritimes et aquacoles, limitent les recrutements. La différence de genre de vie entre les pêcheurs et ceux qui travaillent à terre est aussi une réalité qui favorise l'évaporation de diplômés des lycées maritimes et aquacoles. Dans ces conditions, les départs en retraite risquent de ne pas être compensés. Le recrutement de main-d'œuvre extérieure (portugaise, polonaise) est une issue possible à la désaffectation locale mais cette voie sera insuffisante pour remplacer les véritables chefs d'entreprise que sont les patrons pêcheurs.

| Année    | 1988   | 1989   | 1990   | 1991   | 1992  | 1993  | 1994  | 1995  | 1996  | 1997  | 1998  | 1999  |
|----------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Effectif | 14 474 | 12 018 | 11 580 | 10 734 | 9 902 | 9 330 | 8 947 | 9 743 | 9 428 | 9 142 | 9 346 | 9 330 |

Source : Centre Administratif des Affaires Maritimes

**Tableau 3 : L'évolution des effectifs de marins-pêcheurs bretons**

Cela rejoint un autre comportement inquiétant du socio-système. Les opérateurs européens des pêches ou les détenteurs de capitaux sont moins pessimistes que les Bretons. Les engagements galiciens ou basques montrent que les Espagnols gardent confiance dans les pêches au point de paraître envahissants. Les Irlandais et les Écossais s'équipent pour exploiter les stocks qui longent leurs littoraux. Les Néerlandais ou les Italiens prennent le contrôle d'entreprises bretonnes, ce qui est regardé avec méfiance et opposition. Mais des Étaflois ou des Normands reprennent aussi des navires désarmés par les Bretons dont l'ambition maritime a pâli ces dernières années, ce qui ne signifie pas pour autant que tout ait été abandonné.

### III - UNE NOUVELLE PHYSIONOMIE DES PÊCHES BRETONNES

#### A - Une laborieuse adaptation des pêches bretonnes

La notion d'adaptation est indissociable des pêches régionales car, sans cela, l'organisme des pêches aurait disparu. Les changements ont été évidents depuis une quinzaine d'années par la volonté des acteurs locaux, des agents commerciaux, voire des législateurs. La mutation a anticipé les troubles de 1993 et 1994 et s'est poursuivie ensuite au nom de la modernisation. Elle s'est aussi développée sous l'effet de la contrainte sans que les remèdes soient nécessairement trouvés. La pêche fraîche bretonne a dû se plier aux mêmes pesanteurs internationales que la pêche thonière tropicale, à commencer par l'acceptation du fait que la pêche est d'abord à l'origine d'un processus commercial. Les reculs et les affaiblissements que nous avons évoqués prouvent que l'adaptation n'a pas été totale.

La perte de la capacité de production et des activités induites de la pêche a été forte, notamment en ce qui concerne la flottille. Avant le retournement commercial, les autorités avaient déjà tenu à réduire la surpêche. Les plans de retrait de flotte ont constitué une première réponse, mal perçue par les pêcheurs. Ils interrompaient une époque pendant laquelle les constructions de bateaux avaient été nombreuses. De nombreux chantiers ont disparu. En fait, les plans ont peu atténué la réalité de la réduction de l'effort de pêche car ils ont souvent favorisé la casse de vieux bateaux alors que les unités plus récentes gagnaient en efficacité. Ces plans ont souvent permis à des pêcheurs de sortir de situations financières délicates. La diminution de la flotte s'est accompagnée d'une baisse des marins pêcheurs auxquels étaient proposées des cessations anticipées d'activités.

Les traitements financiers appliqués à la flottille se sont pliés à des exigences économiques et politiques. Laisser les producteurs et certains ports dans le marasme était inconcevable. Le traitement de la flottille a ainsi pris un tour social dans les années 1993 à 1994. À partir de 1995, les travaux du Comité Interministériel de Restructuration de la Pêche Artisanale ont évité que des ports perdent leurs flottes. De même, les différents gouvernements ont agi pour maintenir les flottes industrielles lorsque le sort de pôles en dépendait et que des sociétés étaient intéressées par une reprise (soutien au projet de Pescanova lors de la reprise de Jégo-Quééré à Lorient).

Aujourd'hui, les résultats de l'exploitation des navires montrent qu'il est difficile de pêcher à moindre coût, et cela, quelles que soient les méthodes employées pour améliorer les recettes et abaisser les coûts de production. Les charges sociales, les coûts de déchargement et de traitement du poisson ont diminué. La masse salariale reste un poste de dépense important. Mais il y eut surtout la forte hausse des prix du carburant. Depuis 1999, les cours du gazole ont souvent dépassé le niveau au-delà duquel la rentabilité n'est plus assurée. À Concarneau et Lorient, des troubles ont bloqué les flottilles en 2000. En 2001, un armement concarnois a arrêté une partie de sa flottille en été afin de ne point travailler à perte. Ces faits prouvent la fragilité des traitements destinés à améliorer la production dans la première moitié des années 1990.

Ces remèdes, conçus dans l'urgence ou dans une perspective à plus long terme, ne sont pas parvenus à redresser les volumes de capture. Les apports sous criées ne se sont point redressés si bien que le mareyage a poursuivi son recul. La modernisation des criées et des magasins de marée s'est achevée mais elle laisse ces opérateurs commerciaux affaiblis. Les amortissements des criées sont compromis par une plus grande mobilité des navires. Les mareyeurs n'ont plus autant de matière première, avec toutes les conséquences pour les personnels des ateliers. La modernisation financière du mareyage a limité certains coûts. Une association bretonne des acheteurs des produits de la pêche, l'ABAPP, s'est développée afin de mutualiser les coûts générés par les cautions d'achat sous criée, pour atténuer les effets du décalage entre l'achat du poisson aux pêcheurs et les paiements des clients des mareyeurs. Pour ces opérateurs, les nouvelles inflexions des apports et la remontée des cours de la première vente ont cependant réduit leurs marges. Comme les gestionnaires de criées, les mareyeurs ont vu leur marge bénéficiaire se réduire dans la dernière période.

En apparence les motifs des affaiblissements récents sont différents de ceux du début de la décennie. La mutation du commerce des produits de la mer n'est plus mise en avant. Pourtant, les débâcles de 1993-1994 et les difficultés sensibles depuis 1999 ont pour dénominateur commun la dégradation de la ressource. Il est donc probable que la transformation des structures de production de la pêche bretonne se poursuive.

## **B - Les transformations des structures bretonnes**

Le paysage social de la pêche bretonne s'est considérablement modifié. L'effritement du nombre des pêcheurs en est un aspect mais d'autres corporations ont souffert. La modernisation des ports conçue par Jean-Yves Le Drian lorsqu'il était secrétaire d'État a abouti à la disparition des dockers. Le rôle de ces derniers était important dans les ports anciennement rattachés au chalutage (Lorient, Concarneau). Le nombre de mareyeurs s'est réduit et avec la fin de nombreux ateliers, celui des ouvriers poissonniers qui y étaient employés. Le resserrement a toutefois été le plus significatif dans le domaine de la production. Il s'est en outre doublé d'une profonde modification de la structure de production.

La pêche bretonne est née de la promotion de familles de patrons pêcheurs, dont quelques-uns ont créé des armements. Les producteurs étaient nombreux ; il s'agissait de patrons travaillant seuls ou de patrons indépendants armateurs de bateaux artisans. Le développement de la pêche s'est appuyé sur le rassemblement d'une épargne locale dès l'Entre-deux-guerres. À partir de 1954, les mesures en faveur des sociétés de quiritaires ont stimulé des projets. L'organisation de sociétés anonymes à la fin des années 1960 a poussé à la création d'armements, mais la masse des pêcheurs relevait de la pêche artisanale. La modernisation de la flottille s'est aussi appuyée sur des dispositifs coopératifs qui ont favorisé l'accession à la propriété des navires. Ce modèle a atteint son apogée dans les années 1980, époque de nombreux lancements d'unités dont les coûts excédaient les capacités d'investissements familiales. Depuis la fin des années 1980, la diminution des acteurs de la pêche bretonne s'impose à tous et le phénomène vaut pour les hommes comme pour les structures. La mutation a en effet pris la forme d'une concentration qui concerne toutes les flottilles et presque toutes les régions.

La côte septentrionale a vu se développer des armements dans des ports à dominante artisanale. Dans le Nord-Finistère, des formes de copropriété se rencontraient. Actuellement, l'entreprise de mareyage Béganton de Roscoff joue un rôle important dans la pêche aux grands crustacés en association avec

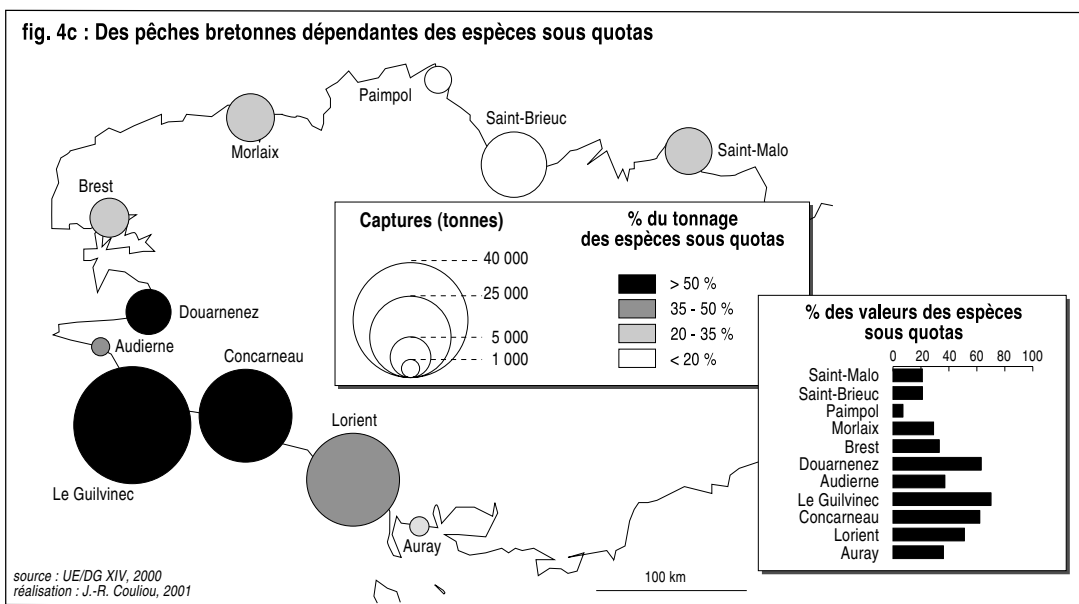
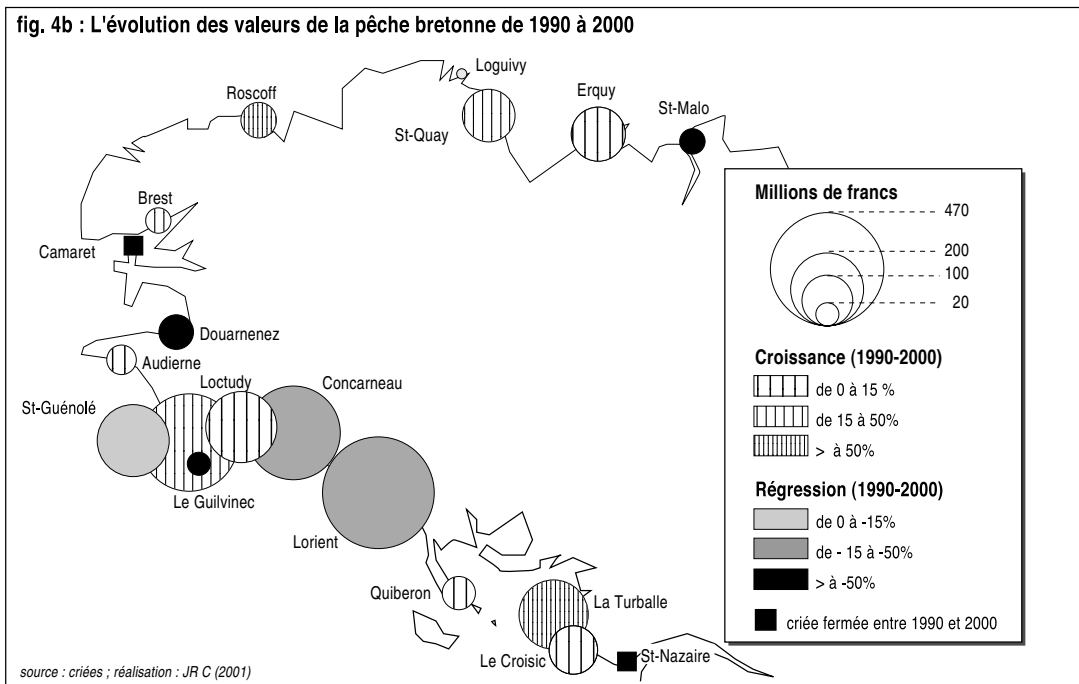
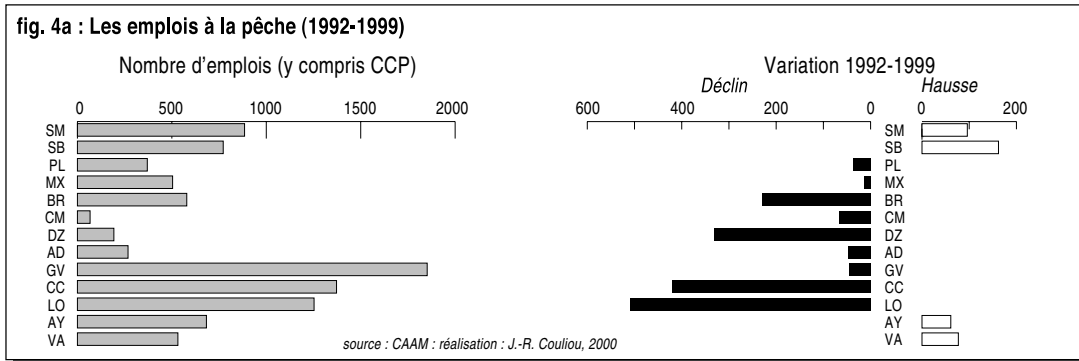
dix patrons de caseyeurs. À Saint-Malo, l'armement Hamon possède des chalutiers d'une vingtaine de mètres. En quelques années, l'armement Porcher est devenu un acteur important du port d'Erquy où il arme neuf chalutiers.

Ce qui surprend et inquiète parfois sur la côte sud, c'est le renforcement des armements là où il n'en existait pas ou peu. Ainsi, en une quinzaine d'années, les armements ont acquis une place significative dans le quartier du Guilvinec qui ignorait presque les sociétés de pêche. Dès les années 1960, il existait l'Armement bigouden au Guilvinec. Fort d'une flottille de 11 chalutiers, cet armement rassure par les qualités de sa gestion et son attachement au port bigouden. Dans les années 1980, plusieurs patrons du quartier du Guilvinec, comme à Concarneau, ont réussi à acquérir plusieurs unités. Quelques-uns n'ont pas surmonté le retournement de tendance en 1993-1994. À Concarneau, la flottille artisanale est peu représentative du port en 2001. D'autres entreprises ont évolué vers un statut de sociétés semi-industrielles qui comptent ; c'est tout particulièrement le cas de l'Armement "La Houle" à Saint-Guérolé-Penmarc'h. Aujourd'hui, l'armement compte treize chalutiers récents et s'appuie à une structure de mareyage qui commercialise 30 % des apports du groupe. Il en va de même de la société Joncour, née des initiatives d'un mareyeur, et dont le potentiel est un peu plus modeste. Enfin, dans le quartier du Guilvinec, Furic Marée, le premier mareyeur français, a multiplié les rachats de navires d'occasion à partir de 1995-1996. L'armement Furic a ainsi fini par compter 15 navires dont trois armés à partir de Saint-Malo et exploités partiellement en base avancée à Roscoff. De la sorte, les apports du Guilvinec, célèbre pour la vigueur de sa pêche artisanale, reposent pour près de 50 % sur les captures des armements semi-industriels, tandis que Saint-Guérolé doit environ 35 % de ses pêches à ce type de société. Des défenseurs des armateurs indépendants ou coopératifs dénoncent parfois cette évolution. Ils y voient un risque de perte d'identité et de moindre attachement au territoire. Pourtant, cette croissance des sociétés est souvent la seule alternative pour maintenir l'activité et éviter le démantèlement des flottilles.

Concentration et internationalisation sont surtout caractéristiques de la "grande pêche" et de la pêche industrielle du large. La "grande pêche" bretonne est l'affaire de cinq armements : la Comapêche à Saint-Malo, la Comasud (armement thonier d'Intermarché) à Lorient, trois armements thoniers à Concarneau (Cobrecaf, Saupiquet, Chevannes-Merceron-Ballery). En ce cas, il convient de souligner l'importance des capitaux internationaux. L'actionnaire de Saupiquet, l'Italien Trinity Alimentary, contrôle ainsi un tiers de la Cobrecaf, qui dépend également à 66 % de capitaux américains (Heinz, Marine Chartering) et italiens (Palmera).

La pêche industrielle du large, pratiquée par les armements chalutiers régionaux, est également soutenue par des capitaux étrangers. En 1991, le groupe hollandais Jaczon a repris l'armement Dhellemmes de Concarneau. En 1995, le groupe lorientais Jégo-Quééré est passé sous le contrôle de l'espagnol Pescanova. L'engagement le plus spectaculaire est toutefois celui du distributeur Intermarché. En moins de dix ans, Intermarché est devenu le premier armateur français. La stratégie de reprise de plusieurs armements a été assimilée à une volonté de garantir un approvisionnement des rayons de poissonneries et des conserveries. La montée d'Intermarché commence dans les années 1980 par l'installation d'une structure de mareyage à Lorient. En 1995, dans ce même port, Intermarché reprend les chalutiers de l'armement Lucas ; deux ans plus tard, il se porte acquéreur des chalutiers de la société coopérative d'armement douarneniste. Peu de temps après, Intermarché devient actionnaire d'un des deux plus importants groupes concarnois, l'armement Nicot, et récupère la gestion des trois thoniers tropicaux de l'Armement coopératif finistérien dont le siège était à Audierne. Enfin, en 2001, le distributeur rachète l'armement Furic. Le développement de l'emprise d'Intermarché s'est étoffé, y compris hors des ports industriels ou semi-industriels bretons (Lorient, Concarneau, Douarnenez). Cela a fait naître des craintes dans la mesure où la disparition de la SCAD est apparue comme un coup de grâce pour Douarnenez. En fait, cette issue s'est imposée comme la seule possible dès lors qu'il n'existait plus de solution locale. Pour les autres cas, avec la prudence qui s'impose, en 2001, les navires du groupe Intermarché restent en exploitation dans leur port d'origine. Sans ces initiatives d'Intermarché, les armements auraient disparu. Cette logique de développement de

sociétés de pêche semble donc inéluctable si la pêche bretonne veut maintenir son potentiel. Elle apporte aussi une garantie pour le maintien des équilibres actuels des ports de pêche.



**Fig. 4 : Des évolutions locales diverses****C - De nouveaux équilibres territoriaux**

Le dispositif régional oppose de façon classique une côte méridionale à un espace septentrional. Globalement, cette dichotomie que soulignait Maurice Le Lannou en 1944 en introduction à la thèse de Charles Robert-Muller tient encore (fig. 1). Pourtant il convient de relever des évolutions dans ce constat d'ensemble. La transformation de l'économie halieutique régionale est inachevée. Globalement, elle se traduit par un abaissement de l'édifice régional. À une autre échelle, des nuances et des trajectoires diverses sont perceptibles selon les façades et selon les ports (fig. 4).

Qu'en est-il ainsi de l'opposition entre le Nord et le Sud ? Les potentiels les plus importants sont au sud où les maux sont aussi plus sensibles. La population des quartiers maritimes y accuse les chutes les plus sévères. De 1992 à 1999, Lorient a perdu plus d'un tiers de ses pêcheurs, Douarnenez plus de pêcheurs qu'il n'en reste en activité. Concarneau, malgré la séduction des salaires de la grande pêche thonière tropicale, a vu chuter ses effectifs. Enfin, tous ces espaces sont exposés à un vieillissement des actifs qui n'augure rien de bon. Sur la côte nord, les effectifs sont moindres mais plus jeunes et en progrès.

Les évolutions des valeurs débarquées entre 1990 et 2000 ne sont donc pas surprenantes dans ces conditions. Les pertes de volume et de valeur ont surtout affecté les ports de Lorient, de Concarneau et Douarnenez. Ces lieux sont fortement dépendants des captures d'espèces sous quotas. La dernière décennie s'inscrit dans le fil d'une déstructuration plus ancienne. De 1985 à 2000, ces ports méridionaux ont perdu 95 000 tonnes (110 000 tonnes débarquées en 2000) et accusé une chute de valeur de 184 millions de francs.

De telles décompositions sont inconnues sur la côte nord dont les criées progressent. Plus localement, le contraste est saisissant entre le déclin de Saint-Malo et la montée des criées de la baie de Saint-Brieuc dont les performances sont presque identiques à celles de ports méridionaux qu'on a assimilés à des modèles. Le soutien d'un armement coopératif et l'activité de l'armement Porcher expliquent cette bonne tenue. Roscoff tire parti des captures de crustacés. Ce port est aussi susceptible d'être utilisé comme base avancée par des chalutiers en pêche à l'entrée de la Manche.

La plus forte réussite demeure cependant celle du Guilvinec. Le Guilvinec garde des résultats positifs sur la dernière période. Ce bilan est d'autant plus surprenant que les ports voisins ont baissé. Dans cette réussite, il faut évidemment voir les effets des initiatives de l'armement Furic. Le port de Loctudy garde une belle image. Pourtant ce port, fondé sur les apports de bateaux artisans, est animé par des patrons bien proches de la retraite et, dans les conditions actuelles, la reprise des navires par des pêcheurs locaux n'est nullement acquise. L'évolution démographique du pays bigouden est en effet préoccupante depuis plusieurs années. La dernière période intercensitaire a confirmé les tendances anciennes. Il se pourrait donc que, là aussi, les effectifs de pêcheurs connaissent une érosion semblable à celle des autres quartiers de la côte méridionale de la Bretagne.

**Conclusion**

Les tendances récentes de la pêche bretonne ne permettent guère de conclure sur une note originale. La grande pêche chalutière malouine s'est stabilisée. La grande pêche thonière tropicale maintient ses capacités et son aptitude à se déployer sur des pêcheries lointaines. C'est encore la pêche fraîche qui présente des signes d'inquiétude.

Les mécanismes de décomposition de l'édifice ne se sont point arrêtés en 1995. Les motifs immédiats, à l'origine des colères de 1993, ont été remplacés par d'autres inquiétudes. Le fonctionnement des ports de pêche de Bretagne ne s'est pas assaini durablement. On peut considérer que telle forme d'exploitation assure plus efficacement qu'une autre l'équilibre d'un territoire ou respecte une

communauté humaine, en l'occurrence ici celle des pêcheurs. Pour l'heure, tous les repreneurs des bateaux locaux sont les bienvenus. En fait, les acteurs des pêches bretonnes sont incapables de sortir de l'impasse dans laquelle les enferme la logique économique. Comment peut-on rentabiliser des bateaux à partir d'une ressource amoindrie alors que les coûts d'exploitation continuent à croître ?

La réponse ne peut être que dans l'atténuation du nombre de navires et des pêcheurs. À cet égard, l'avenir de la pêche bretonne passe par un accord en cohérence avec l'Union européenne. Le volet "marché" et le volet "structures", en relation avec les évaluations des stocks, forment les rouages d'une même démarche que les échéances de 2002 ne modifieront point.

### **Bibliographie**

COFRÉPÊCHE, 2000. *Emploi et degré de dépendance vis-à-vis de la pêche, régions F1 et F2*. Commission des Communautés européennes, Direction Générale des Pêches, Bruxelles, 197 p.

COMMISSION EUROPÉENNE, 2001. *Livre Vert, L'avenir de la politique commune des pêches*. Volumes 1 et 2, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 131 p. et 53 p.

COULIOU J.-R., 1998. *La pêche bretonne*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 450 p.

COULIOU J.-R., 2001. Le développement d'une activité de production à ancrage local, l'exemple de la pêche thonière tropicale française. Paris, *Annales de Géographie*, n° 617, pp. 38-56.

COULIOU J.-R. et PIRIOU N., 1997. La Bretagne-Sud (France) : un modèle halieutique ébranlé. "Littoral 95", Actes du Colloque International "Continuités et ruptures sur les littoraux européens", Nantes, *Cahiers Nantais*, n° 47-48, pp. 72-82.

ROBERT-MULLER C., 1944. *Pêches et Pêcheurs de la Bretagne Atlantique*. 601 p.